

LA DÉNONCIATION DES CAS DE HARCÈLEMENT MORAL PAR DES LANCEURS D'ALERTE EN COLOMBIE



VLADIMIR TOBÓN PERILLA

Docteur en droit, Comprasec, Université de Bordeaux

RÉSUMÉ

La Cour de cassation colombienne n'a prononcé qu'une seule condamnation pour le licenciement d'une salariée qui avait dénoncé le harcèlement au travail dont elle était victime. L'analyse de la jurisprudence de ce pays permet d'établir un lien entre la rareté de ce type de jugements, et l'inefficacité de l'action résultant de la charge de la preuve que doit supporter le travailleur plaignant.

Mots-clés : Harcèlement moral, charge de la preuve, jurisprudence colombienne, lanceurs d'alerte, immunité.

ABSTRACT

The Colombian Court of Cassation has only one conviction for the dismissal of a worker who denounced the harassment at work to which she was subjected. The analysis of the jurisprudence of our country allows us to establish a link between the scarcity of judgments of this type and the inefficiency of the action resulting from the burden of proof that must be borne by the complaining worker.

Keywords: Mobbing, Burden of Proof, Colombian Case Law, Whistleblowers, Immunity.